

POSTULAT

Auteur PLR, par Xavier Mottet
Objet Désengagement de l'Etat dans la BCVs
Date 11.06.2019
Numéro 1.0307

Depuis de nombreuses années, le groupe PLR demande au Conseil d'Etat de procéder à un désengagement de la BCVs. L'alinéa 2 de l'article 7 de la loi sur la Banque Cantonale indique que le canton doit détenir une participation donnant droit à au moins 51 pour cent du nombre des actions et du droit de vote. A ce jour le Canton du Valais détient environ 20% supplémentaire du capital-actions.

Ainsi, l'Etat du Valais thésaurise pour environ 350 millions de francs. Ces avoirs manquent cruellement au canton notamment lors de l'élaboration des budgets. Il n'est pas concevable d'imaginer l'Etat épargnant sur le dos de ses contribuables. Il se doit d'investir pour ces citoyens et de mener des actions politiques en lien avec sa stratégie. De plus, une partie de cette thésaurisation devrait être utilisée pour diminuer la charge fiscale de l'ensemble des contribuables valaisans.

Ces 350 millions d'épargne rapportent actuellement près de 10 millions de dividendes par an au Canton du Valais. Ce montant n'est pas négligeable, mais le montant qui pourrait être réinvesti dans l'économie valaisanne par le désengagement de l'Etat serait bien supérieur. Notre Canton se doit d'investir pour les générations futures et de redistribuer son épargne trop abondante aux Valaisans.

Conclusion

Conscient que la vente de plus de 3 millions d'actions fragiliserait le titre de la Banque Cantonale du Valais, nous demandons au Conseil d'Etat de nous présenter une stratégie de désengagement sur les 15 prochaines années.